



CARTE D'ACCÈS RÉSIDENT – MISE À L'EAU AU LAC-ÉDOUARD

La Municipalité de Lac-Édouard souhaite informer les citoyens, qu'ils soient propriétaires, copropriétaires ou locataires, des modalités pour obtenir la carte permanente d'accès à la barrière de mise à l'eau au quai municipal.

Procédure d'inscription

Si vous êtes propriétaire, copropriétaire ou locataire au Lac-Édouard, vous devez préalablement vous inscrire ainsi que toutes vos embarcations, remorques et véhicules dont vous êtes propriétaire en utilisant le lien suivant :

👉 <https://lacedouard.lexoh.com/>

Vous pouvez également accéder au formulaire via la page d'accueil du site municipal:

👉 www.lacedouard.ca

Il est préférable d'avoir en main son compte de taxes et vos permis d'embarcations de plaisance avant de commencer.

- 1- Dans le tableau Bienvenue, Cliquez sur **Inscription**. Si vous devez retourner après avoir créé votre compte vous pouvez cliquer sur **Authentification**.
- 2- Créez-vous un compte avec **votre adresse courriel** et un **mot de passe**
- 3- On vous demandera de le ré-entrer dans votre compte
- 4- L'application vous enverra un code de vérification à votre adresse courriel. **Vérifier vos indésirables si toutefois vous ne l'avez pas reçu.**
- 5- Remplir tous les champs obligatoires *
- 6- N'oubliez pas de choisir le mode d'envoi de votre carte par courrier ou venir chercher à la Municipalité durant les heures d'ouverture
- 7- À la fin une facture à 0.0 \$ pour votre carte d'accès gratuite vous sera envoyée par courriel.
- 8- L'application enverra un courriel à la Municipalité. « Demande en attente » pour vérification et attribution d'un numéro de carte.
- 9- S'il y a un paiement à faire, vous pouvez régler en argent comptant, chèque ou virement Interac à la Municipalité *
- 10- Un courriel vous sera envoyé pour confirmer que votre demande a été acceptée et que votre carte vous sera envoyée par courriel où que vous pourrez venir la chercher à la municipalité. **Vérifier vos indésirables si toutefois vous ne l'avez pas reçu.**

***N.B.** Pour les virements Interac, destinataire : agente@lacedouard.ca , vous n'avez pas besoin de question/réponse.

Important de mettre dans la note le no de facture, la raison du paiement et votre no matricule (10 premiers chiffres seulement).

Ce que comprend votre inscription

- Une carte permanente gratuite permettant d'ouvrir la barrière de mise à l'eau, conformément au règlement en vigueur.

- Une carte par unité d'habitation, émise au nom du propriétaire inscrit au compte de taxes, si vous êtes propriétaire de plusieurs immeubles, vous n'avez droit qu'à une seule carte.
- 30 \$ pour une autre carte supplémentaire, toujours au nom du propriétaire inscrit au compte de taxes ou pour le remplacement d'une carte perdue. *Frais non remboursables.*

Vous pourrez choisir le mode de réception de votre carte :

- Récupération au bureau municipal, durant les heures d'ouverture de la municipalité
- Envoi postal.

Exemption de lavage

Les embarcations hivernisées appartenant à des citoyens et n'ayant pas naviguées sur aucun autre plan d'eau avant leur mise à l'eau au lac Édouard sont exemptées de lavage.

« Lavez, videz, séchez... et protégez notre lac ! »